

BLESSURES-BRULURES

CAPITAL FORFAITAIRE



ACCIDENTS ASSURANCE INDEMNITES BLESSURES BRULURES

Blessures ou brûlures garanties	Montant de l'indemnité
Fractures	
Col du fémur, bassin, colonne vertébrale :	Jusqu'à 4 000 €
Crâne, genou, calcanéum, cheville :	1 500 €
Mâchoire inférieure, coude, épaule, jambe :	1 000 €
Vertèbre, omoplate, sternum, poignet, main, pied, fémur :	750 €
Mâchoire supérieure, coccyx :	500 €
Côte, clavicule, avant-bras, bras :	400 €
Orteils, doigts, nez :	300 €
Brûlures	
Sur 27 % ou plus de la surface du corps :	3 000 €
Sur 18 % ou plus de la surface du corps :	2 000 €
Sur 9 % ou plus de la surface du corps :	1 000 €
Sur 4 % et plus de la surface du corps :	500 €



Société d'Assurances Mutuelle à cotisations variables
25, rue Madrid 75008 Paris
Téléphone : 01 45 22 85 64 - Télécopie : 01 44 70 03 36
E-mail : info@cameic.com - Internet : www.cameic.com

Entreprise régie par le Code des assurances
Autorité chargée du contrôle : ACP
Autorité de Contrôle Prudentiel
61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09